

## Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

### **ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE A L'OCCASION DE LA FOIRE DE PAQUES 2025**

**A-25-02-41/PM**

#### **Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,

Considérant l'occupation des rues dans la Ville à l'occasion de la foire de pâques,

Considérant que les véhicules ne peuvent stationner ou circuler dans diverses rues de la Ville sans créer de gêne ou de danger,

#### **Arrête**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit place du 14 Juillet (du n° 2 au n° 6 et du n°1 au n°9), place du Général de Gaulle, place Pierre Orus (du n°7 au 15, du n°2 au 22 et jusqu'au carrefour avec la place du 14 juillet), avenue Gambetta et parking devant la gare du mercredi 16/04/25 12h au mardi 22/04/25 à 20h, afin de permettre l'installation et le démontage des forains à l'occasion de la foire de pâques.

**Article 2 :** La circulation sera interdite sur l'avenue Gambetta, le parking de la gare, la place Pierre Orus (de l'avenue John Talbot à la place du Général de Gaulle), et sur les allées de la République (sauf véhicules de secours) :

- Le samedi 19/04/2025 de 13h à 02h du matin
- Le dimanche 20/04/2025 de 13h à 02h du matin
- Le lundi de pâques 21/04/2025 de 6h à 02h du matin

**Article 3 :** La rue Montesquieu sera en sens unique dans le sens Sainte Foy la Grande / Libourne, du samedi 19/04/25 au lundi 21/04/25 afin de permettre le stationnement des visiteurs sur un côté de rue.

**PAGE 1**

**Article 4 :** un changement de sens de la circulation sera affectif rue Anatole France du samedi 19/04/25 8h au mardi 22/04/2025 à 2h du matin afin de permettre un accès au commerce Weldom et un accès direct à la RD 936 rue Michel Montaigne. La circulation se fera dans le sens rue Victor Hugo vers la rue du 8 mais 1945.

**Article 5 :** un changement de sens de circulation sera effectif rue du Marechal Juin afin que les riverains puissent sortir de leur quartier vers la rue des deux frères Daud du samedi 19/04/25 8h au mardi 22/04/25 2h du matin.

**Article 5 :** la circulation sera autorisée dans les deux sens rue Bernard Lafon depuis l'angle de la rue Michel Montaigne et de la rue Pierre Currie afin que les riverains puissent sortir de leur quartier du samedi 19/04/25 8h au mardi 22/04/25 2h du matin.

**Article 6 :** le lundi de pâques 21/04/25 le changement de circulation rue Waldeck Rousseau sera effectif, comme tous les lundis de marché hebdomadaire classique, de 6h au mardi 22/04/25 2h du matin.

**Article 7 :** En raison de l'importance de la foire de pâques, le stationnement des caravanes et tracteurs sera interdit dans la zone d'activité référencée aux articles 1 et 2.

**Article 8 :** En raison de l'affluence des promeneurs durant ces jours de fêtes, le Maire de Castillon la Bataille fait appel à la vigilance des usagers pour le respect du présent arrêté.

**Article 9 :** Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site de la commune de Castillon la Bataille

**Article 10 :**

- Monsieur le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Monsieur le Chef du Centre Routier Départemental du Libournais,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
- Monsieur le Maire de Castillon la Bataille,
- Les services techniques municipaux,
- La Police Municipale,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 12/02/2025

Le Maire,

  
Jacques BREILLAT



**PAGE 2**

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* mairie@castillonlabataille.fr